

Sonnes urbaines	UA	UB	UC	UE	UA	UB	UC	UE
Sonnes à urbaniser	UAU	UBU	UCU	UEU	UAU	UBU	UCU	UEU
Sonnes agricoles	A	Ap						
Sonnes naturelles	Nb	Nm	Np	Nt	Nb	Nm	Np	Nt

1/ Prescriptions générales d'occupation et d'utilisation du sol

- Délimitation de la zone et sa dénomination
- Contours du Site Patrimonial Remarquable de Fréjus (périmètre général de P.A.V.A.P)
- Contours d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés pour voirie, infrastructures et équipements publics
- Délimitation des Espaces Proches du Rivage au sens des articles L. 151-13 et suivants du Code de l'Urbanisme
- Limite de coupure à l'urbanisation
- Zone non aedificandi
- Périmètres soumis à démolition préalable (L. 151-10 du Code de l'Urbanisme)
- Ouvrages et bâtiment à protéger (L. 151-19 du CU - Annexe 1 du Règlement d'Urbanisme)

2/ Prescriptions générales liées à la prise en compte des risques naturels et technologiques

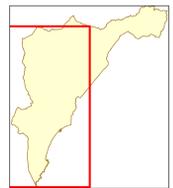
- Report indicatif des zones concernées par l'application du PPR Inondation Argens/ Reyran/Varrède, du PPR Inondation anticipée de Valescure/Pédégat
- Report indicatif des zones concernées par l'application du PPR Incendies de Forêt

3/ Outils de mise en oeuvre de la mixité fonctionnelle et sociale

- Linière de diversité commerciale (DB UA3 - article L. 151-16 du CU)
- Secteurs de Mixité Sociale (DS 23 ou DS UA3 - article L. 151-141-4° du CU)
- Emplacements réservés pour le logement (DG 23 - article L. 151-41-4° du CU)

4/ Prescription de protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue

- Espaces Boisés Classés à conserver ou à créer
- Espaces verts Protégés à conserver ou à créer (article L. 151-19 du CU)
- Espaces verts Fixés à conserver ou à créer (article L. 151-19 du CU)
- Alignement d'arbres remarquables à conserver (article L. 151-19 du CU)
- Arbres remarquables à conserver (L. 151-19 du CU et L. 151-23 du CU)
- Parcs et jardins de grand intérêt / Jardins et plantations d'accompagnement (Voir plan de P.A.V.A.P)



Modification n°2 du PLU

PLU Plan Local d'Urbanisme
DE LA VILLE DE FREJUS

2.1 - Plan de zonage / 20 - SAINT-YULF & FREJUS NORD

Plan annexé à la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 approuvant les dispositions de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT | ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

0 250 500 1000
1 : 10000 ème m